

Le 15/03/05

**Direction Générale de l'Aménagement  
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par :

P. LE STRAT (tél : 02.97.02.29.51)

T. GAUCHET (tél : 02.97.02.30.84)

REF : PLS/TG/MTC

(fax : 02.97.02.23.46)

**NATURA 2000 « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »  
COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL N° 3 bis  
« Objectifs de gestion durable du site »  
Mardi 7 décembre 2004**

**Présents :**

Yves LE DILLY	:	Comité d'Histoire de Ploemeur
Gilbert LE DELLIOU	:	Comité d'Histoire de Ploemeur
Armelle BOCQUENET	:	Mairie de Ploemeur
Daniel BOILEAU	:	Mairie de Ploemeur
Julien PHILIPPE	:	AEP Fort-Bloqué
Chantal CARTIER	:	Camping de la Plage
Patrick LE COCQ	:	Camping de la Plage
Gilles FERNANDEZ	:	Affaires Maritimes Morbihan
Léontine LE BRIZE	:	Tarz Héol
Cécile CADIEU	:	Mairie de Guidel
Gérard ERMEL	:	ONCFS
Alain AUREAL	:	ONCFS
Pierre CARDON	:	Fédération de Pêche du Morbihan
Michel COLIN	:	Breiz Insectarium
Patrick CLAUDEL	:	Conseil Général du Morbihan-Espaces Naturels
Annie RIO	:	Bretagne Vivante SEPMB
Bernard THANNEUR	:	Bretagne Vivante SEPMB
Pierre CORLOU	:	Ornithologue
Jean-Pierre FENELON	:	Maire-Adjoint-Guidel
Christian ITTY	:	Fédération des Chasseurs du Morbihan
Octave KERLIR	:	Société de Chasse de Ploemeur
Jean-Paul AUCHER	:	Vice-Président Cap l'Orient
Maryse TROTIN	:	DDE-Unité littoral
Yann BILLAUD	:	Vie et Nature-Ploemeur
Isabelle FALHUN	:	UMIVEM Lanester
Frédérique HUET	:	Cap l'Orient-Service Espaces Naturels
Virginie AUTRET	:	Cap l'Orient-Service Environnement et Développement Durable
Pascal TOCQUER	:	Cap l'Orient-Service Environnement-Développement Durable
Typhaine GAUCHET	:	Cap l'Orient-Service Environnement-Développement Durable-Chargée de mission Natura 2000
Philippe LE STRAT	:	Cap l'Orient-Service Environnement-Développement Durable

## **I - INTRODUCTION**

**Typhaine GAUCHET** rappelle les objectifs et les enjeux de la procédure Natura 2000, notamment la conservation des espèces et le maintien des habitats d'intérêt communautaire.

Les préconisations des groupes de travail doivent aboutir à l'élaboration concertée du DOCOB.

Les objectifs et les enjeux de gestion évoqués en groupes de travail seront proposés aux principaux gestionnaires et aux élus. Avant d'être inscrits dans le DOCOB, ils devront être soumis à la validation des élus des communes concernées par le périmètre Natura 2000.

## **II – PRECONISATIONS ET REMARQUES**

**Typhaine GAUCHET** propose à chaque structure présente d'apporter leurs remarques en termes d'objectifs de gestion sur le site Natura.

**Mr KERLIR** (Sté de Chasse de Ploemeur) indique que l'enrichissement des landes par le prunellier provoque la disparition de l'habitat et des espèces de gibiers. Il préconise la création préventive de « coupe-feu » pour circonscrire les incendies de pinèdes et de landes. De plus, ces « coupes-feu » en créant un effet bordure permettent d'augmenter la biodiversité sur le site.

**Mr ITTY** (Fédération des Chasseurs du Morbihan) rappelle la présence de *l'Agrion de mercure* dans les canaux eutrophes du « polder du Grand Loc'h ».

Une étude pourrait améliorer les connaissances concernant le fonctionnement hydraulique du bassin versant, afin de mettre en place une gestion plus préventive que curative.

En effet, la gestion du niveau d'eau maintiendra en bon état de conservation les prairies humides subhalophiles, les canaux eutrophes et la biodiversité du site.

Enfin, il demande la prise en compte et la préservation des corridors écologiques permettant aux animaux d'accéder au site.

**Mr FENELON** (Guidel) indique que dans le cadre de la révision du P.L.U. de Guidel, les zones ND ont été « largement » augmentées.

La création de couloirs permettant de traverser les espaces naturels par le grand public lui semble indispensable pour assurer la protection des habitats.

Il prend en exemple les travaux du Conseil Général sur la dune à Guidel-Plages.

**Mr CORLOU** rappelle que les friches ont un rôle écologique à jouer et qu'elles abritent un certain nombre d'espèces animales et végétales.

**Mme RIO** (Bretagne Vivante SEPNB) rappelle l'opposition de Bretagne Vivante à la route côtière et à l'itinéraire cyclable.

Enfin, elle souligne la présence du *Liparis de loesel* et de la *Spiranthe* dans les zones humides intra-dunales.

Elle juge impératif d'étoffer les connaissances et les données scientifiques sur la gestion de ces espèces patrimoniales en collaboration avec le SIVU Grand Site Gâvres-Quiberon.

**Mr CLAUDEL** (Conseil Général) souligne le phénomène d'érosion de la mer sur les pointes rocheuses et le cordon dunaire.

Faut-il envisager des interventions techniques pour s'opposer à la dynamique naturelle du milieu ?

Par ailleurs, il note la fermeture du milieu sur l'étang de Lannéec. Les zones en eau libre régressent.

**Mr FENELON** (Guidel) précise que tous les hameaux autour de l'étang ont été raccordés à l'assainissement collectif. En conséquence, la qualité de l'eau de l'étang n'est pas la source du problème.

**Mr CLAUDEL** précise qu'il faudrait assurer la maîtrise foncière du parcellaire pour intervenir dans la gestion des rives et des habitats d'intérêt communautaire.

**Mr COLLIN** (Breiz Insectarium) demande que des études scientifiques sur l'entomofaune soient mises en œuvre sur le site.

La protection de l'avifaune est liée à la diversité entomologique des milieux. Enfin, il insiste pour informer les touristes et sensibiliser le public scolaire à la procédure Natura 2000.

**Mr CARDON** (Fédération de Pêche du Morbihan) préconise que soient indiquées aux pêcheurs les périodes de reproduction de l'avifaune.

**Mr AUREAL** s'inquiète de la dispersion d'espèces introduites (baccharis), liée aux dépôts sauvages de déchets horticoles dans les espaces naturels.

Par ailleurs, il précise que les modifications des apports en eau salée sur l'étang du petit Loc'h risquent de faire évoluer les milieux et les espèces du site.

Les gestionnaires du Grand Loc'h devront être consultés avant toute mesure de gestion inscrite au DOCOB.

**Mr ERMEL** (ONCFS) constate qu'il demeure une contradiction entre les objectifs de la procédure Natura 2000 et l'itinéraire cyclable.

**Mr AUCHER** rappelle le caractère expérimental de l'itinéraire cyclable. Le déplacement des espaces de stationnement côté mer doit améliorer la conservation des milieux dunaires sur la façade littorale.

**Mr LE DELLIU** (Comité d'Histoire de Ploemeur) regrette que l'estran ne soit pas identifié comme habitat d'intérêt communautaire.

Il préconise d'étendre au DOCOB un diagnostic spécifique aux milieux marins, ainsi qu'une étude relative aux impacts de l'activité touristique en arrière de la route côtière.

Il soulève le problème de la réglementation et de son application avec la création d'une police des espaces naturels.

**Mme TROTIN** précise que si la suppression de la route côtière est envisagée un nouvel itinéraire pour accéder aux plages est à prévoir. Elle rappelle que les itinéraires de transit ne peuvent être réalisés à moins de deux kilomètres du littoral selon la loi littorale.

**Mlle GAUCHET** ajoute que le report du tracé de la route en arrière du littoral risque de perturber des milieux naturels aussi intéressants que les dunes car il traverserait le polder du Grand Loc'h et le bassin versant de l'étang de Lannéec.

**Mr FERNANDEZ** propose l'aide de la DDE Maritime pour améliorer les connaissances sur l'estran qui subit une forte pression de fréquentation pendant la période estivale.

**Mr PHILIPPE** (AEP) demande un inventaire piscicole sur l'étang de Lannédec ainsi qu'une protection des couloirs écologiques entre le site et le bassin du Scorff.

**Mr TOCQUER** indique que le site cumule les difficultés. Il souligne la forte pression anthropique (urbanisme, activité économique, etc...). Les enjeux sont très importants et il faut en être conscient.

La préservation des activités primaires sur le littoral comme l'agriculture participe à la gestion du territoire. Il demande de définir des priorités.

**Mr CLAUDEL** (Conseil Général) indique qu'il ne subsiste que très peu de parcelles agricoles potentiellement exploitables dans le périmètre.

**Mme HUET** (Service Espaces Naturels-Cap l'Orient) explique que la « non gestion » est parfois délibérée sur les espaces littoraux. Il est primordial de communiquer sur ces pratiques auprès du public, usager des espaces naturels.

**Mme BOCQUENET** (Mairie de Ploemeur) demande que soient proscrits certains usages sur le site comme le 4 x 4 et le moto-cross.

En conclusion, **Jean-Paul AUCHER** insiste pour hiérarchiser les objectifs et les enjeux de Natura 2000. Il souhaite le maintien des habitats existants. La directive Natura 2000 impose à l'Etat des objectifs de résultat.

### **III – DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION DURABLE POUR CE SITE**

L'ensemble des remarques des participants ainsi que les propositions évoquées lors des groupes de travail précédents ont permis de faire un tableau de synthèse des objectifs de gestion envisageables sur ce site. Ce tableau sera présenté lors du prochain groupe de travail.